

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
27 février 2025
n° 8 / 8073^e
pages 345 à 392

CHRONIQUE / Contrat et obligations

La nullité de l'engagement d'un codébiteur solidaire pour défaut de contrepartie, hier et aujourd'hui

> Antoine Hontebeyrie

353

ÉDITORIAL

345 Innocent à perpétuité, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 348 Vente (garantie d'éviction) : servitude non apparente
- 348 Vente en l'état futur d'achèvement : manquement à l'obligation d'information
- 349 Heures supplémentaires (déclenchement) : constitutionnalité du régime
- 349 Expert judiciaire (inscription) : motivation de la décision de refus
- 350 Appel civil (déclaration) : délai pour conclure

POINT DE VUE

351 Îlot de résistance du contrôle de proportionnalité de la sanction, *Sophie Le Gac-Pech*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 360 **Panorama** : Propriété littéraire et artistique, *Sarah Dormont, Julie Groffe-Charrier, Jean Lapousterle, Pauline Léger et Pierre Sirinelli*
- 372 **Notes** : La fin du devoir conjugal, *note sous CEDH 23 janv. 2025, Julie Mattiussi*
- 385 Revirement : la cession du bail rural doit veiller à la sauvegarde de l'exploitation agricole, *note sous Com. 23 oct. 2024, Noëla Picari*

ENTRETIEN

392 Ylias Ferkane – Le revenu de solidarité active conditionné

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Version numérique incluse*

322508

9 782993 225080

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, *Directrice*
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

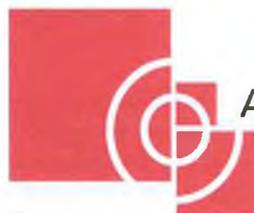
SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

345

Innocent à perpétuité



ACTUALITÉS

348

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance
Vente (garantie d'éviction) :
servitude non apparente,
Civ. 3^e, 13 févr. 2025

348

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme
Vente en l'état futur d'achèvement :
manquement à l'obligation d'information,
Civ. 3^e, 13 févr. 2025

349

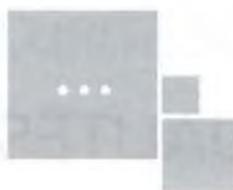
DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail
Heures supplémentaires (déclenchement) :
constitutionnalité du régime,
Soc. 14 févr. 2025

349

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile
Expert judiciaire (inscription) :
motivation de la décision de refus,
Civ. 2^e, 13 févr. 2025
Appel civil (déclaration) :
délai pour conclure,
Civ. 2^e, 13 févr. 2025



POINT DE VUE

351

Îlot de résistance du contrôle de proportionnalité de la sanction
par Sophie Le Gac-Pech



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

353

La nullité de l'engagement d'un codébiteur solidaire pour défaut de contrepartie, hier et aujourd'hui
À propos de Com. 23 oct. 2024
par Antoine Hontebeyrie

PANORAMA

360

Propriété littéraire et artistique
janvier 2024 – décembre 2024
par Sarah Dormont, Julie Groffe-Charrier,
Jean Lapousterle, Pauline Léger
et Pierre Sirinelli

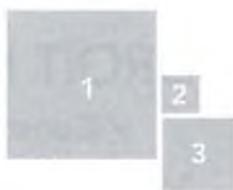
NOTES

372

La fin du devoir conjugal,
note sous CEDH 23 janv. 2025
par Julie Mattiussi

385

Revirement : la cession du bail rural doit veiller à la sauvegarde de l'exploitation agricole,
note sous Com. 23 oct. 2024
par Noëla Picari



ENTRETIEN

392

Ylias Ferkane – Le revenu de solidarité active conditionné

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr